

générale de la protection de la santé, que les établissements soient situés au Canada ou à l'étranger.

Un autre objectif important de la Direction est de faire en sorte que le public canadien puisse se procurer des médicaments de haute qualité au plus bas prix possible. A cette fin, elle inspecte les installations de fabrication, évalue les prétentions et l'équivalence clinique des marques concurrentielles, et renseigne les professionnels intéressés et le grand public.

**Usage non médical des drogues.** Le quadruple objectif de la Direction de l'usage non médical des drogues peut être décrit de la façon suivante: prévention, c'est-à-dire mettre au point et promouvoir des programmes destinés à empêcher que l'usage des drogues psychotropes cause des problèmes d'ordre physique, psychique et social; traitement, c'est-à-dire stimuler l'élaboration de méthodes efficaces pour remédier aux problèmes immédiats d'ordre physique et psychique causés par l'usage des drogues psychotropes; réadaptation, c'est-à-dire encourager la mise au point de moyens efficaces de rendre la santé aux usagers des drogues psychotropes; et éducation, c'est-à-dire mettre sur pied et promouvoir des programmes d'information et d'éducation destinés à prévenir l'abus des drogues, et à persuader les fumeurs d'arrêter de fumer et les jeunes de ne pas commencer.

**Hygiène du milieu.** La Direction de l'hygiène du milieu est chargée d'étudier les effets nuisibles à la santé produits par les environnements technologiques et sociaux. La Direction s'occupe aussi d'évaluer les dangers pour la santé que produit l'exposition aux polluants de l'air et de l'eau au travail, à la maison ou ailleurs. Elle effectue des recherches sur les risques de radiation et surveille l'exposition aux dangers de l'environnement et du milieu professionnel. Elle s'occupe enfin de l'application de la Loi sur les dispositifs émettant des radiations et de la partie de la Loi sur les aliments et drogues portant sur les appareils médicaux et les produits pharmaceutiques radioactifs.

**Lutte contre les maladies.** Dans le domaine de la lutte contre les maladies transmissibles, le Laboratoire de lutte contre la maladie s'occupe de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures préventives, diagnostiques, de contrôle de la qualité et autres destinées à combattre les agents de transmission des maladies. Les autres activités comprennent la mise au point de nouvelles méthodes pour dépister et prévenir les maladies, la production et distribution d'agents diagnostiques normalisés aux organismes sanitaires fédéraux, provinciaux et autres, et un service national de référence pour l'identification des bactéries, virus et parasites provoquant des maladies. Par l'entremise de la Division de l'épidémiologie, la Direction participe à la lutte contre les maladies infectieuses et autres en exerçant une surveillance, en effectuant des études épidémiologiques et en apportant son aide en cas d'épidémie.

### 5.1.3 Autres services relatifs à la santé

**Recherche médicale.** La plupart des subventions fédérales à la recherche en sciences de la santé dans les universités et les hôpitaux sont accordées par l'intermédiaire du Conseil de recherches médicales. Le Chapitre 9 donne une description de l'activité du Conseil et d'autres programmes de recherches sur la santé relevant du ministère.

**Économie et statistique de la santé.** La Division de l'économie et de la statistique sanitaires de la Direction générale des programmes de santé offre des services de recherche et de consultation socio-économiques dans divers domaines comprenant les soins médicaux, les soins hospitaliers, les services d'hygiène communautaire, les dépenses au chapitre de la santé, les ressources en main-d'œuvre et autres questions relatives au coût et à l'utilisation des soins de santé. La Division constitue également un centre national de recherche socio-économique en matière de santé et, à ce titre, elle produit des comptes rendus de recherche et des publications destinées à mieux faire comprendre au public l'organisation, le coût et le rendement des services et des ressources sanitaires du Canada.

**Planification en matière de santé.** La Direction générale de la planification à long terme en matière de santé est chargée de déterminer et d'évaluer les principales questions et tendances dans le domaine de la santé qui ne sont pas encore apparues clairement et au sujet desquelles il n'y a pas encore eu unanimité. Dans un sens, la Direction essaie de mettre en évidence les éléments instables ou imprévisibles du secteur de la santé afin que les responsables des politiques puissent les prendre en considération. En comparaison, les directions opérationnelles travaillent généralement davantage au niveau de l'exécution et du fonctionnement.